



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Chef de chantier gros œuvre

Niveau 5

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	1/40

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel.....	5
Liste des activités.....	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type.....	7
Fiches activités types de l'emploi	9
Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....	15
Fiche compétences transversales de l'emploi	33
Glossaire technique	35
Glossaire du REAC.....	37

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	3/40

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le Titre Professionnel « Chef de Chantier Gros Œuvre » tel que défini dans l'arrêté du 21 mars 2016 comprend trois activités types configurées autour du phasage chronologique d'un chantier gros œuvre. Pour sa révision en 2019, le Titre Professionnel conserve une configuration en trois activités types, toutefois celles-ci s'articulent autour des fonctions attendues et exercées du chef de chantier en cohérence avec les nécessités du marché du travail pour l'emploi visé.

Contexte de l'examen du titre professionnel

En effet, l'analyse du travail menée en 2018 met en évidence un besoin accru en coordination technique ainsi qu'une connaissance plus pointue des procédés constructifs. Ces besoins découlent des évolutions réglementaires et techniques dans le BTP que sont la performance énergétique, l'industrialisation et la transition numérique. Les objectifs économiques (coût ; délai ; rationalisation des procédés constructifs) et la relation avec la maîtrise d'ouvrage de plus en plus prégnante se traduisent par un accroissement :

- de la qualité et de la sécurité sur les chantiers (management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement) ;
- de l'autonomie et du management décentralisé avec plus de polyvalence.

Le chef de chantier devient un manager du chantier, tant dans sa dimension organisationnelle que technique. Il est responsabilisé à tous les niveaux (sécurité, environnement, qualité, délais) notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

A partir de ce constat, les compétences de l'emploi ont été regroupées en activités selon une approche par fonction, à savoir les fonctions techniques, organisationnelles et managériales. Ce type de structuration de l'emploi met en exergue les compétences mises en œuvre et notamment celles liées au management. Elles deviennent dès lors une activité constitutive de l'emploi du chef de chantier gros œuvre, ce que ne permet pas une modélisation selon une approche de type « phasage du chantier ». Pourtant celle-ci trouve toute sa pertinence quand il s'agit de mettre en lumière les compétences techniques mises en œuvre.

Liste des activités

Ancien TP : Chef de chantier gros œuvre

Activités :

- Préparer la réalisation des travaux gros œuvre d'un chantier de bâtiment
- Diriger les travaux d'infrastructure gros œuvre d'un chantier de bâtiment
- Diriger les travaux de superstructure gros œuvre d'un chantier de bâtiment

Nouveau TP : Chef de chantier gros œuvre

Activités :

- Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre
- Superviser les travaux du gros œuvre
- Manager les équipes de production gros œuvre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	5/40

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre	1	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux
		2	Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier
		3	Faire réaliser l'installation du chantier
		4	Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier
2	Superviser les travaux du gros œuvre	5	Implanter et tracer les ouvrages du chantier
		6	Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier
		7	Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre
3	Manager les équipes de production gros œuvre	8	Encadrer les équipes de production
		9	Assurer la communication externe et interne

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	6/40

FICHE EMPLOI TYPE

Chef de chantier gros œuvre

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le métier de chef de chantier gros œuvre s'articule autour de trois fonctions : la première technique, est orientée vers la réalisation d'ouvrage, la seconde organisationnelle, est axée sur le suivi et la gestion de chantier. A cet effet, il est susceptible d'utiliser l'outil BIM ou la maquette numérique. La troisième managériale, se centre sur la communication et l'animation de l'équipe.

Dans ses fonctions techniques et organisationnelles, le chef de chantier gros œuvre exploite le dossier de chantier, élabore les plannings de travaux et les documents d'ordonnancement. Il finalise les méthodes d'exécution en intégrant les besoins (matériel, matériaux, main-d'œuvre) et les mesures de sécurité (individuelles et collectives) en adoptant une démarche environnementale.

Le chef de chantier gros œuvre, fait réaliser l'installation du chantier et implante l'ensemble des ouvrages. Il contrôle la production du chantier et transmet à sa hiérarchie les rapports de suivi afin d'ajuster les moyens de production.

Dans ses fonctions managériales, le chef de chantier gros œuvre assure l'encadrement des équipes ainsi que la communication interne et externe en portant les valeurs de l'entreprise.

Il fixe les consignes, délègue la mise en œuvre et fédère les équipes autour de l'organisation proposée. Il gère les aléas, fait appliquer la réglementation (sécurité, environnement...) et les procédures de qualité. Il assure le relais avec la direction, anime le travail des équipes de production en s'appuyant sur la démarche RSE de l'entreprise.

Il participe aux réunions de chantier, coordonne les interfaces entre les différents corps d'état intervenant sur le chantier.

Le chef de chantier exerce son métier par délégation de pouvoir sous l'autorité du conducteur de travaux ou suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise.

Il exerce son activité dans les entreprises de construction bâtiment de moyenne et grande importance, sur des chantiers de gros œuvre en extérieur sur les zones de construction pour le suivi et les vérifications visuelles des travaux et dans le bureau de chantier pour la production écrite. Sa mission comporte des déplacements fréquents et peut impliquer un éloignement du domicile de plusieurs jours ou semaines. Les horaires réguliers peuvent être conditionnés par des impératifs techniques et de délais.

Ses fonctions managériales nécessitent la prise de parole et la collaboration avec les équipes des autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier, et divers intervenants extérieurs (maîtrise d'œuvre, bureau d'étude technique, coordonnateurs...).

Dans certaines organisations d'entreprise, l'exercice du métier de chef de chantier gros œuvre nécessite la validation pour le travail en hauteur et une habilitation à l'environnement électrique.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Entreprise de bâtiment gros œuvre;
- Entreprise de maçonnerie générale.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Chef de Chantier Gros Œuvre;
- Niveau E de la Convention Collective du Bâtiment ETAM.

Évolution professionnelle :

- Suivant la Convention Collective du Bâtiment ETAM : Niveau F, G, H;
- Chef d'entreprise;
- Technicien de méthodes;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	7/40

- Conducteur de travaux;
- Responsable sécurité/qualité.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :

Dans le cas où l'employeur souhaiterait affecter ce professionnel sur un chantier dont les sols sont reconnus amiantifères, ou à des travaux de retrait, ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, il devra au préalable s'assurer que ce dernier a été formé et évalué conformément à l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre
Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux
Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier
Faire réaliser l'installation du chantier
Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier
2. Superviser les travaux du gros œuvre
Implanter et tracer les ouvrages du chantier
Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier
Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre
3. Manager les équipes de production gros œuvre
Encadrer les équipes de production
Assurer la communication externe et interne

Compétences transversales de l'emploi

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 5 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) :
Code(s) NSF :
232p - Conduite des travaux, encadrement de chantier, métré, dans le gros œuvre

Fiche(s) Rome de rattachement

F1202 Direction de chantier du BTP

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	8/40

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans ses fonctions de gestion et d'organisation, le chef de chantier gros œuvre exploite le dossier de chantier ou les éléments issus de la maquette numérique, élabore les plannings de travaux, fait réaliser l'installation du chantier et suit les approvisionnements du chantier

Après s'être approprié l'ensemble des documents d'une opération de construction d'un bâtiment, le chef de chantier gros œuvre extrait les différentes informations nécessaires à la réalisation des travaux. Il repère les pièces manquantes et celles qui nécessitent une recherche de renseignements complémentaires, afin de préparer les travaux de gros œuvre.

Le chef de chantier participe à l'étude technique de réalisation des travaux. Au démarrage des travaux, il met en place les installations (cantonnement, clôtures, voies de circulation, ateliers et aires de travail, moyens de levage...), répondant aux besoins de l'ensemble des intervenants et aux exigences du marché et en adoptant une démarche environnementale.

A partir du planning général le chef de chantier gros œuvre élabore un planning d'exécution détaillé en y intégrant les besoins de main-d'œuvre, la mobilisation des matériels, la saturation des moyens de levage, les livraisons de matériaux. Le cas échéant, il adapte la planification à l'évolution du chantier.

Le chef de chantier quantifie et suit au fur et à mesure de l'avancement du chantier les consommations matériaux, le matériel et la main-d'œuvre en respectant les procédures qualité. Il en rend compte au responsable de l'entreprise afin d'établir le suivi de gestion administrative et financière.

Cette activité s'exerce par délégation de pouvoir sous l'autorité du conducteur de travaux ou suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Elle se déroule, pour l'étude, dès la phase de préparation et se poursuit sur le chantier tout au long des travaux. La collaboration avec les équipes des autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier, et divers intervenants extérieurs (maîtrise d'œuvre, bureau d'étude technique, coordonnateurs...) est requise.

Dans certaines organisations d'entreprise, superviser les travaux du gros œuvre nécessite la validation pour le travail en hauteur et une habilitation à l'environnement électrique.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux

Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier

Faire réaliser l'installation du chantier

Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier

Compétences transversales de l'activité type

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	9/40

FICHE ACTIVITE TYPE N° 2

Superviser les travaux du gros œuvre

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans ses fonctions techniques, le chef de chantier gros œuvre établit les modes opératoires et les documents d'organisation des travaux du gros œuvre, implante les ouvrages du chantier et contrôle la production du chantier.

Le chef de chantier gros œuvre élabore les documents d'ordonnancement, dessine les croquis de détails et finalise les méthodes d'exécution en intégrant les mesures de sécurité (individuelles et collectives) et les contraintes environnementales afin d'établir les modes opératoires et d'organiser les interventions des équipes. Il peut être amené à utiliser les outils BIM.

A partir du dossier technique ou de la maquette numérique et éventuellement des bornes positionnées par le Géomètre de la Maîtrise d'Ouvrage, il implante l'ensemble des ouvrages du gros œuvre.

En utilisant les outils numériques, le chef de chantier renseigne et transmet à sa hiérarchie les rapports de suivi (contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production ainsi que les comptes rendus) afin d'ajuster les moyens de production.

Cette activité s'exerce par délégation de pouvoir sous l'autorité du conducteur de travaux ou suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Elle se déroule sur le chantier, en extérieur sur les zones de construction pour le suivi et les vérifications visuelles des travaux et dans le bureau de chantier pour la production écrite. La collaboration avec les équipes des autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier, et divers intervenants extérieurs (la maîtrise d'œuvre, bureau d'étude technique, coordonnateurs...) est requise.

Dans certaines organisations d'entreprise, superviser les travaux du gros œuvre nécessite la validation pour le travail en hauteur et une habilitation à l'environnement électrique.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :

Dans le cas où l'employeur souhaiterait affecter ce professionnel sur un chantier dont les sols sont reconnus amiantifères, ou à des travaux de retrait, ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, il devra au préalable s'assurer que ce dernier a été formé et évalué conformément à l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Implanter et tracer les ouvrages du chantier

Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier

Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre

Compétences transversales de l'activité type

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	11/40

FICHE ACTIVITE TYPE N° 3

Manager les équipes de production gros œuvre

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans ses fonctions managériales, le chef de chantier gros œuvre assure l'encadrement des équipes ainsi que la communication interne et externe.

Le chef de chantier gros œuvre définit les phases d'exécution, fixe et transmet les consignes en conséquence. Il délègue la mise en œuvre et fédère les équipes autour de l'organisation proposée en les impliquant dans la recherche d'efficacité. Il fait appliquer la réglementation (sécurité, environnement...) et les procédures de qualité. Le chef de chantier gros œuvre est à l'écoute des équipes afin d'anticiper les situations de tension ou de conflit et de gérer les aléas.

Il anime les réunions de travail et mène les entretiens annuels avec les équipes de production en s'appuyant sur la démarche RSE de l'entreprise. Il transmet les informations inhérentes à la vie de l'entreprise et assure le relais entre la direction et les équipes en portant les valeurs de l'entreprise.

Il participe aux réunions de chantier et coordonne les interfaces entre les différents corps d'état intervenant sur le chantier. Il contrôle les relations et interactions entre les différents acteurs du chantier et propose des solutions garantissant les intérêts de l'entreprise.

Cette activité s'exerce par délégation de pouvoir sous l'autorité du conducteur de travaux ou suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Elle se déroule en permanence sur un chantier de gros œuvre. Cette activité comprend un contrôle et un suivi régulier auprès des équipes, ainsi que le rappel systématique des règles de sécurité et des procédures qualité. Le management implique la prise de parole et la collaboration avec les équipes des autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier, et divers intervenants extérieurs (maîtrise d'œuvre, bureau d'étude technique, coordonnateurs...).

Dans certaines organisations d'entreprise, superviser les travaux du gros œuvre nécessite la validation pour le travail en hauteur et une habilitation à l'environnement électrique

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Encadrer les équipes de production
Assurer la communication externe et interne

Compétences transversales de l'activité type

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	13/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

S'approprier l'ensemble des documents d'une opération de construction d'un bâtiment (pièces écrites et graphiques ou les éléments issus de la maquette numérique), en choisir les informations nécessaires à la réalisation des travaux, repérer les pièces manquantes et celles qui nécessitent une recherche de renseignements complémentaires, afin de préparer les travaux de gros œuvre (sécurité, installation de chantier, besoins en ressources).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, dans le bureau de chantier, sous le contrôle du conducteur de travaux ou, suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Elle débute dès la préparation du chantier et se poursuit tout au long des travaux.

Cette compétence s'appuie sur le dossier de chantier d'une opération de construction d'un bâtiment, généralement composé de plans d'architecte, de plans d'exécution, de descriptifs des travaux et de documents de cadrage et de coordination.

Critères de performance

Les éléments manquants dans les dossiers sont repérés.

Le repérage des points singuliers est exhaustif.

Le repérage de l'ossature du bâtiment est identifié.

Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération.

Les nuisances particulières du chantier sont repérées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Identifier les principes d'éco construction.

Vérifier la cotation des divers plans d'exécution.

Identifier les points singuliers.

Exploiter la maquette numérique BIM.

Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation.

Assurer le classement administratif des documents du chantier.

Gérer les registres obligatoires.

Connaissance des règles d'hygiène, de santé et de sécurité relatives aux chantiers de bâtiment.

Connaissance de la technologie du Bâtiment (techniques et méthodes d'exécution du gros œuvre).

Connaissance de la composition d'un dossier de chantier.

Connaissance de la structure et du contenu des différentes pièces écrites des marchés publics, privés.

Connaissance des principes de l'installation d'un chantier de bâtiment à faibles nuisances.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	15/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des dossiers de travaux gros œuvre d'un bâtiment, du planning général et conformément à l'enchaînement des tâches, construire un planning d'exécution détaillé. Intégrer les besoins de main-d'œuvre, la mobilisation des matériels et les livraisons de matériaux. Adapter le cas échéant la planification à l'évolution du chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors de la phase de préparation du chantier puis tout au long des travaux, en accord avec le supérieur hiérarchique et dans le respect des engagements du marché. Cette compétence se réalise au bureau du chantier en s'appuyant sur les documents du dossier marché (pièces administratives, techniques, sécurité et plans).

Critères de performance

Le planning détaillé présente un ordonnancement logique des tâches.
Les besoins en ressources (main-d'œuvre, matériels, matériaux) sont intégrés.
La courbe de main-d'œuvre présente un profil cohérent.
Les moyens de levage sont pris en compte.
Le planning de réalisation des travaux du gros œuvre est en adéquation avec le planning général.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Identifier les points singuliers.

Déterminer une courbe de main-d'œuvre.

Anticiper les dates d'utilisation des matériels et matériaux.

Calculer les temps de saturation de la grue.

Recaler un planning (intégrer les aléas).

Utiliser des bordereaux des temps unitaires.

Calculer la durée d'une tâche.

Calculer un effectif.

Exploiter la maquette numérique BIM.

Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation.

Confronter ses propres points de vue avec son responsable.

Solliciter les autres corps d'état du chantier, la sous-traitance et les fournisseurs.

Faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.

Connaissance des principes de planification.

Connaissance des règles d'hygiène, de santé et de sécurité relatives aux chantiers de bâtiment.

Connaissance de la technologie du Bâtiment (techniques et méthodes d'exécution du gros œuvre).

Connaissance de la composition d'un dossier de chantier.

Connaissance de la structure et du contenu des différentes pièces écrites des marchés publics, privés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	17/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Faire réaliser l'installation du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Participer à l'étude technique de réalisation des travaux lors de la préparation du chantier. Mettre en place, au démarrage des travaux, les installations (cantonnement, clôtures, voies de circulation, ateliers et aires de travail, moyens de levage...), répondant aux exigences contractuelles, en adoptant une démarche environnementale.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, en accord avec son supérieur hiérarchique, principalement au démarrage des travaux lors de la mise en place du chantier.

Elle s'appuie sur le plan d'installation établi en phase de préparation ainsi que sur les documents du dossier marché (pièces administratives, techniques, sécurité et les plans).

Cette compétence nécessite d'établir des contacts avec le maître d'œuvre, les bureaux de contrôle, le responsable de la sécurité, les sous-traitants, les loueurs de matériel et les fournisseurs.

Critères de performance

Le principe d'installation du chantier répond aux exigences du marché.

L'emplacement de la grue est judicieux.

Les règles de circulation sont précisées.

Les zones cantonnement et de stockage sont positionnées à des endroits appropriés.

Les différents branchements sont pris en compte.

Les bennes de tri sont disposées à des emplacements pratiques et accessibles.

Le respect de l'environnement est pris en compte.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Maîtriser les calculs professionnels : bases de la trigonométrie et de l'algèbre, géométrie et nivellement.

Utiliser les appareils de mesures et relevés : laser, théodolite, niveau de chantier et équerre optique.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Intégrer les règles et principes d'éco construction : chantier à faibles nuisances, tri des déchets et procédés de réalisation respectueux de l'environnement.

Extraire des plans topographiques, d'architecte et d'exécution les informations nécessaires aux implantations.

S'approprier un dossier d'installation d'un chantier.

Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation.

Expliquer et faire appliquer les consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Contrôler l'application des consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Connaissance des conventions et symboles utilisés en dessin technique du bâtiment.

Connaissance des règles d'hygiène et de santé relatives aux chantiers de bâtiment.

Connaissance des calculs professionnels.

Connaissance des procédures en matière d'autorisations administratives (EDF, occupation de la voirie).

Connaissance des méthodes d'implantation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	19/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des méthodes d'exécution retenues, quantifier les besoins et commander les matériaux et matériel dans le respect des procédures qualité. Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, suivre et gérer le stockage et l'évacuation des déchets.

Rendre compte au responsable de l'entreprise afin d'établir le suivi de gestion administrative et financière.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce essentiellement dans le bureau de chantier tout au long des travaux de gros œuvre, en relation avec le responsable du suivi administratif et financier de l'opération et sous la responsabilité directe du conducteur de travaux ou du chef d'entreprise.

Critères de performance

Les quantités de matériels et matériaux sont cohérentes.

Les relevés sont précis et correspondent à l'avancement de travaux.

Les calculs des écarts sont justes.

La gestion des déchets de chantier est rationnelle.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Calculer des quantités d'ouvrages.

Calculer des quantités de matériaux.

Calculer le coût de l'élimination des déchets.

Utiliser des ratios de main d'œuvre.

Établir les relevés d'ouvrages réalisés.

Établir l'état des stocks.

Exploiter la maquette numérique BIM.

Etablir les constats et attachements de travaux.

Evaluer les écarts "prévisions/réalisations".

Vérifier les besoins de main-d'œuvre.

Participer à la réception des matériaux et du matériel.

Passer une commande.

Connaissance des procédures internes à l'entreprise.

Savoir utiliser les moyens de communication mis à sa disposition (téléphone, internet...).

Savoir utiliser les outils bureautiques (intranet, tableur, logiciel de gestion du matériel).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	21/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Implanter et tracer les ouvrages du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique et éventuellement des bornes positionnées par le Géomètre de la Maîtrise d'Ouvrage, procéder à l'implantation générale du chantier. Calculer les coordonnées, implanter les ouvrages du gros œuvre et tracer les repères utiles à la réalisation des ouvrages (points, alignements, niveaux, tracés) en respectant les règles de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en extérieur sur le chantier de bâtiment gros œuvre en utilisant le niveau de chantier, le théodolite et le matériel de traçage pour matérialiser les ouvrages.

Certaines implantations de parties d'ouvrages amènent à traiter avec les personnes du voisinage du chantier (propriétaires ou locataires riverains), et d'autres intervenants (géomètres, mairies, subdivisions de l'Équipement...).

Critères de performance

L'ouvrage est correctement positionné en planimétrie.

Les niveaux déterminés sont conformes aux indications des plans.

Les relevés de niveaux correspondent aux dénivelés calculés.

Les coordonnées permettent de positionner les ouvrages.

Les points de contrôle sont identifiés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Maîtriser les calculs professionnels : bases de la trigonométrie, géométrie, nivellement et algèbre.

Utiliser les appareils de mesures et relevés : laser, théodolite, niveau de chantier et équerre optique.

Extraire des plans topographiques, d'architecte et d'exécution les informations nécessaires aux implantations.

Effectuer les contrôles d'alignements, d'aplombs de niveaux et d'équerrage.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Contrôler l'application des consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Sécuriser et protéger les implantations.

Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation.

Faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.

Expliquer et faire appliquer les consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Connaissance des règles d'hygiène, de santé et de sécurité relatives aux chantiers de bâtiment.

Connaissance des différents types de plans (situation, masse).

Connaissance des règles de base du dessin technique du bâtiment.

Connaissance des tolérances admissibles dans le bâtiment.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	23/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En conformité avec le PGC et le PPSPS, vérifier en continu les dispositifs de sécurité, le respect de l'environnement et les règles de chantier à faibles nuisances.

Renseigner les rapports périodiques de suivi des travaux (quantités de ressources consommées) et vérifier les écarts. Rédiger les fiches de contrôles qualité en concordance avec les prescriptions techniques définies dans les plans et le CCTP. Informer sa hiérarchie afin de proposer des actions correctives en cas de non-conformité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, sous l'autorité du conducteur de travaux ou, suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Elle se déroule sur le chantier pour les vérifications visuelles et dans le bureau de chantier pour la production écrite. La collaboration avec les équipes des autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier et divers intervenants extérieurs est souvent requise.

Critères de performance

Les dispositifs de sécurité sont conformes.

Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération.

Les documents de suivi permettent de vérifier, la consommation des heures et des matériaux alloués aux tâches, ainsi que l'utilisation du matériel.

Les données sont pertinentes et exploitables.

Les non-conformités sont identifiées et décrites avec un vocabulaire technique adapté.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Calculer des quantités d'ouvrage

Savoir utiliser les moyens de communication mis à sa disposition (téléphone, internet...).

Renseigner un rapport de chantier.

Suivre l'intervention des équipes au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Utiliser les outils de suivi de chantier propres à l'entreprise.

Réaliser des relevés d'exécution.

Rendre compte de l'avancement oralement.

Rendre compte de l'avancement par écrit.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Expliquer et faire appliquer les consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Contrôler l'application des consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Exploiter la maquette numérique BIM.

Communiquer avec les équipes et avec son supérieur hiérarchique.

Gérer les registres obligatoires.

Assurer le classement administratif des documents du chantier.

Faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.

Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux traditionnels du gros œuvre.

Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux performants dans le domaine de l'éco construction.

Connaissance des règles d'hygiène, de santé et de sécurité relatives aux chantiers de bâtiment.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	25/40

Connaissance des tolérances dimensionnelles admises dans le bâtiment.
Connaissance des procédures internes à l'entreprise.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	26/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Après avoir analysé les documents d'exécution des travaux du gros œuvre d'un chantier de bâtiment issus de la maquette numérique ou du dossier de chantier :

- élaborer des documents d'ordonnancement,
- dessiner des croquis de détails,
- finaliser les méthodes d'exécution,

en intégrant les mesures de sécurité (individuelle et collective).

Organiser les interventions des équipes de gros œuvre, en tenant compte des contraintes environnementales.

Assurer les interfaces techniques avec les autres lots.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, sous la responsabilité du conducteur de travaux ou suivant l'organisation de l'entreprise du chef d'entreprise. Elle se déroule dans le bureau du chantier pour préparer le travail (modes opératoires, plannings, cycles et rotations, bons de commandes, tableaux de bord matériel, matériaux, main d'œuvre) et transmettre les consignes.

La collaboration avec les équipes des autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier, et divers intervenants extérieurs est souvent requise.

Critères de performance

Les choix des modes opératoires respectent la réglementation et les contraintes techniques.

L'emploi du matériel est rationnel et optimisé (rotation matériel).

Le repérage des points singuliers est exhaustif.

Les croquis d'exécution sont exploitables par les exécutants.

Les méthodes d'exécution sont réalisables par des équipes gros œuvre.

Les modes opératoires intègrent les consignes de sécurité (PGC et PPSPS).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réaliser un calepinage.

Appliquer les règles des DTU.

Exploiter une fiche technique.

Exploiter une fiche de données de sécurité.

Réaliser des croquis à main levée.

Réaliser des scénarios d'enclenchement de tâches.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Contrôler l'application des consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Prendre en compte les principes du développement durable (démarche HQE, bâtiment économe en énergie, chantiers à faibles nuisances...).

Exploiter la maquette numérique BIM.

Prendre des décisions de manière autonome.

Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation.

Faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.

Expliquer et faire appliquer les consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Connaissance des règles d'hygiène, de santé et de sécurité relatives aux chantiers de bâtiment.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	27/40

Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux traditionnels du gros œuvre.
Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux performants dans le domaine de l'éco construction.
Connaissance du matériel nécessaire la mise en œuvre.
Connaissance de la méthode d'établissement d'un mode opératoire.
Connaissance des règles de base du dessin technique du bâtiment.
Connaissance des caractéristiques du matériel nécessaire pour la mise en œuvre.
Connaissance des principes généraux de la technologie du gros œuvre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	28/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Encadrer les équipes de production

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Arrêter les directives à partir des méthodes constructives retenues et des plannings de travaux. Fixer et diffuser les consignes des phases d'exécution. Répartir et déléguer les missions, en expliquant les actions et les rôles de chacun pour faire adhérer les assistants chef de chantier et/ou chefs d'équipe. Faire respecter les réglementations et les procédures qualité.

Anticiper et mettre en œuvre des solutions en cas d'aléas techniques, climatiques ou humains.

Se rendre disponible sur le chantier afin de prévenir et gérer les situations de tension ou de conflit liées aux problématiques techniques, organisationnelles ou relationnelles.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre en permanence sur un chantier de gros œuvre et plus particulièrement le matin lors de la mise en route du chantier et en fin de journée pour les phases de contrôles et de préparation des phases suivantes. Cette compétence comprend un contrôle et un suivi régulier auprès des assistants chef de chantier et/ou chefs d'équipe. Elle implique le rappel systématique des règles de sécurité et des procédures qualité.

Critères de performance

Les méthodes constructives retenues et les objectifs du planning sont identifiés dans les directives et les consignes.

La répartition des missions est expliquée/argumentée.

Le respect des réglementations (sécurité, environnement) est mis en avant dans les consignes.

Les procédures de qualité sont intégrées aux directives.

Les situations de conflits et les tensions sont appréhendées.

Des solutions sont proposées pour gérer les aléas.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Maîtriser les techniques de communication orale.

Faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et s'assurer de leur respect.

Prévenir et gérer les conflits et les relations interpersonnelles dans une équipe gros œuvre.

Répertorier les incidents de chantier lors de l'intervention d'équipes gros œuvre.

Evaluer le niveau de compétence des membres de ses équipes.

Prendre des décisions de manière autonome.

Accompagner le personnel aux évolutions et/ou changement.

Instaurer un climat de confiance et de neutralité.

Appréhender les modes de fonctionnement individuel et collectif.

Faire preuve de loyauté envers l'entreprise et les équipes, porter la culture de l'entreprise.

S'assurer de l'adhésion des chefs d'équipes et des ouvriers professionnels à la démarche qualité.

Assurer l'intégration d'un nouvel embauché.

Gérer ses émotions et démontrer une maîtrise de soi.

Déléguer efficacement.

Connaissances de base sur les addictions (alcoolisme, toxicomanie).

Connaissances de base de la convention collective des ouvriers et des ETAM du bâtiment.

Connaissance des réglementations de sécurité et d'environnement sur les chantiers.

Connaissance de la structure de l'entreprise et de son organisation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	29/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Assurer la communication externe et interne

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des modes opératoires et de l'organisation technique des travaux, coordonner les interfaces entre corps d'état. Proposer des solutions en garantissant les intérêts de l'entreprise et une coopération efficiente entre acteurs du chantier.

Animer les réunions. Mener les entretiens annuels avec les équipes de production en s'appuyant sur la démarche RSE de l'entreprise. Transmettre les informations inhérentes à la vie de l'entreprise et assurer le relais entre la direction et les équipes.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence implique la prise de parole. Elle s'exerce, dans la limite d'une délégation de responsabilité, sur un chantier de bâtiment lors de réunions périodiques avec les autres corps d'état. En interne en direction des équipes de production lors de réunions de travail.

Critères de performance

Les interfaces entre corps d'état sont appréhendées.
Les solutions proposées préservent les intérêts de l'entreprise.
La démarche RSE de l'entreprise est intégrée.
Les réunions de travail sont préparées avec un ordre du jour.
Les informations sont transmises sans interprétation.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Rédiger des documents techniques (mémo, rapport, compte rendu, note descriptive...)
Appréhender les limites de sa délégation de pouvoir.
Utiliser les technologies de communication (internet, mails, outils et plateforme de communication).
Gérer ses émotions et démontrer une maîtrise de soi.

Faire preuve de rigueur et d'organisation dans l'action de communication (respect des contenus, du timing, de l'ordre du jour, fiabilité...).

Prendre la parole devant un groupe.
Analyser et prendre en considération les attentes et demandes de ses interlocuteurs (implicites et explicites).
Faire preuve de loyauté, d'intégrité et de fiabilité dans les valeurs et intérêts de l'entreprise.
Entretenir des réseaux professionnels.
Faire preuve d'aisance et d'adaptabilité relationnelle.
Adopter une posture d'écoute et de bienveillance.
Animer, développer et maintenir un réseau.

Connaissances de base des types de communication (institutionnelle, médias, technique...)
Connaissances des fondamentaux des techniques de communication orale et écrite.
Connaissances de base de la communication non verbale.
Connaissance des différents acteurs, leurs missions, leurs obligations.
Connaissance de la démarche RSE.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	31/40

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Rechercher sur Internet des informations concernant les produits et la réglementation. Renseigner des formulaires. Utiliser la messagerie pour communiquer avec sa hiérarchie, les fournisseurs et les autres intervenants du chantier. Utiliser les fonctions courantes des logiciels bureautiques (traitement de texte et tableur). Exploiter la maquette numérique BIM. Travailler avec les applicatifs de l'entreprise (commandes, suivi de production...).

Exploiter, sur PC ou tablette, des documents tels que plans, notices et dossiers techniques.

Critères de performance

Les informations recueillies sont pertinentes.

Les outils numériques sont utilisés à bon escient.

Les applicatifs de l'entreprise (commandes, suivi de production...) sont identifiés.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la démarche qualité de l'entreprise, appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de la protection de la santé au travail pour faire réaliser en toute sécurité les travaux qui sont confiés aux équipes. Proposer et mettre en œuvre les moyens permettant de limiter les risques liés aux interventions des équipes.

Identifier, sur site ou au travers de tout document approprié, la présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Critères de performance

Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail sont respectées.

Une démarche de prévention des risques est adoptée.

Les équipements individuels et collectifs de protection sont adaptés aux travaux.

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dimension environnementale

- Faire appliquer l'écogestion sur les installations pour limiter les consommations d'eau et d'énergie du site;
- Faire respecter le site et son environnement immédiat en faisant stocker les produits polluants dans des zones spécialement adaptées;
- Faire mettre en œuvre des matériaux à faible impact environnemental en privilégiant des matériaux à l'origine certifiée.

Dimension économique

- Contrôler et réguler les consommations d'eau et d'énergie du chantier afin d'éviter les gaspillages;
- Assurer un suivi qualitatif des travaux de manière à ce que le bâtiment obtienne des résultats énergétiques conformes à ceux prévus contractuellement.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	33/40

Dimension sociale

- Réaliser un chantier à faibles nuisances pour le voisinage en adoptant des horaires de travail compatible avec l'activité du secteur;
- Faciliter les conditions de travail des ouvriers sur le chantier en limitant la pénibilité du travail et en maintenant un esprit d'équipe.

En s'appuyant sur les règles régissant les chantiers à faibles nuisances, installer un chantier à faibles nuisances sonores et visuelles en mettant des dispositifs adaptés. Appliquer et faire appliquer les règles de tri sélectif des déchets du chantier, mises en place par l'entreprise.

Critères de performance

Les contraintes du chantier sont prises en compte.

Les dispositifs sont adaptés.

La procédure du tri sélectif des déchets est respectée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	34/40

Glossaire technique

BIM

Building Information Modeling : Le BIM est une suite de processus et de méthodes de travail utilisés tout au long de la conception, de la construction et de l'exploitation d'un bâtiment, autour d'une ou plusieurs maquettes numériques modélisées en 3D.

CCAP

Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le Cahier des clauses administratives particulières est un document contractuel rédigé par l'acheteur dans le cadre notamment d'un marché public, dont il fait partie des pièces constitutives.

CCTP

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Le cahier des clauses techniques particulières est un document contractuel qui rassemble les clauses techniques d'un marché public. Il est rédigé par la maîtrise d'œuvre études et fait partie des pièces constitutives du marché public.

DTU

Documents Techniques et Unifiés (DTU)

Les DTU se composent de documents définissant :

- les conditions à respecter dans le choix et la mise en œuvre des matériaux,
- les limites des prestations et obligations envers les autres corps de métier
- les règles de calcul.

Interfaces techniques

Travailler ensemble

Dialogue, compréhension, échange d'informations, ordonnancement des tâches, ouverture vers les autres métiers sont les clefs de la réussite dans le bâtiment.

Maquette numérique

La maquette numérique est une représentation graphique en trois dimensions d'un projet de construction intégrant une base de données indiquant les propriétés des ouvrages.

PGC

Plan général de coordination (PGC)

Le plan général de coordination est un document, imposé par la réglementation française, qui définit l'ensemble des mesures qui doivent être mises en œuvre pour prévenir les risques sur certains chantiers.

PPSPS

Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS)

Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé est réalisé par les entreprises travaillant sur un chantier. Le PPSPS est remis au Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (Coordonnateur SPS).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	35/40

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	37/40

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	05	26/02/2019	08/02/2019	38/40

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

